

Vaporettes et produits de tabac chauffé

«Consommer du tabac n'est jamais sans risque»

Dans le contexte des débats actuels autour de la future loi sur les produits du tabac, Unisanté a interrogé un panel d'experts internationaux.

Catherine Cochard

Des chercheurs d'Unisanté et de l'Hôpital de la Pitié-Salpêtrière, à Paris, ont interrogé un panel d'experts internationaux du tabagisme au sujet de la réglementation, de la vente et de l'utilisation des vaporettes et des produits de tabac chauffé. Menée entre décembre 2018 et mars 2020, cette enquête a soumis deux questionnaires successifs avec des affirmations sur lesquelles les 92 puis 55 participants devaient se positionner. Cela afin de récolter dans un premier temps leur opinion - sur la base de leurs connaissances scientifiques, de leurs observations et expériences -, puis d'établir un consensus à même de nourrir les décisions des autorités de santé et les débats parlementaires en cours. Médecin à Unisanté, tabacologue et coauteure de cette étude, Isabelle Jacot Sadowski répond à nos questions.

Quel était le point de départ de cette enquête?

En 2014-2015, nous avons mené une première étude pour connaître l'avis des experts suisses sur les vaporettes. Nous avons décidé de répéter cette enquête afin d'évaluer l'opinion actuelle des acteurs de la prévention du tabagisme en élargissant cette seconde étude en termes de produits - les vaporettes et ceux de tabac chauffé - ainsi qu'au niveau des spécialistes qui, cette fois-ci, proviennent de quinze pays différents.

Quelle est la distinction à observer entre les produits de tabac chauffé et les vaporettes?

Les vaporettes - ou cigarettes électroniques - sont dotées d'un liquide qui contient de la nicotine et des arômes mais pas de tabac. Alors que les produits de tabac chauffé en contiennent, généralement sous forme de cigarettes spéciales (par exemple l'Iqos commercialisée en Suisse).

Quels sont les effets de ces différents dispositifs sur la santé?

Les émissions de ces dispositifs ne sont pas exemptes de substances nocives, même si elles sont en moindre quantité que dans celles des cigarettes traditionnelles. Néanmoins, le potentiel addictif de ces produits est élevé. D'autant plus que l'apport en nicotine peut atteindre un niveau similaire à celui des cigarettes conventionnelles. Quant aux effets sur la

«Ces dispositifs ne sont pas exempts de substances nocives [...] et le potentiel addictif de ces produits est élevé.»



Isabelle Jacot Sadowski, tabacologue

santé, les effets indésirables à court terme du vapotage sont généralement peu importants mais nous n'avons actuellement pas assez de recul pour nous prononcer sur les effets à long terme.

Lorsqu'ils sont consommés dans le but d'arrêter de fumer, l'équilibre bénéfices-risques de ces dispositifs est-il atteint?

Le vapotage réduit considérablement l'exposition à des substances toxiques par rapport au tabagisme. Quelques études récentes semblent montrer que substituer les cigarettes traditionnelles par des vaporettes serait un moyen efficace d'arrêter de fumer mais ces données ne sont pas encore suffisamment solides pour pouvoir l'affirmer. Vu le manque de connaissances sur les effets sur la

santé d'un usage prolongé, le vapotage devrait être limité dans le temps. Les produits de tabac chauffé délivrent des substances toxiques similaires à celles des cigarettes traditionnelles mais en quantités réduites. Nous ne disposons actuellement pas d'éléments clairs quant à d'éventuels bénéfices en termes de santé. Mais il n'y a pas de consommation de tabac sans risque.

Sur quels points les experts sont-ils unanimes?

Sur la nécessité absolue de réglementer ces produits. Actuellement, les vaporettes ne le sont que peu en Suisse, si ce n'est la limite de concentration de nicotine à 20 mg/ml fixée pour les liquides. Il y a d'importantes lacunes relatives à la publicité de ces produits, leur vente aux mineurs, leur utilisation dans les lieux publics et leur taxation, puisque actuellement il n'y a aucune perçue hormis la TVA. Quant aux produits de tabac chauffé, ils sont réglementés en tant que produits du tabac mais avec des avertissements plus légers et une taxation qui reste inférieure à celle perçue sur les cigarettes conventionnelles. La position finale des experts est claire: il faut interdire la publicité de ces produits, leur utilisation dans les lieux publics fermés, la vente aux mineurs, introduire une taxation pour les vaporettes et fixer celle des produits de tabac chauffé sur celle en vigueur pour les cigarettes traditionnelles.

Le sauveur du château est-il un escroc manipulateur?

Discorde autour du château d'Allaman
Le Parquet a requis la prison envers l'ancien propriétaire du château d'Allaman, accusé de tromperie astucieuse.

Le promoteur immobilier allemand qui a restauré le château d'Allaman pour 40 millions de francs n'attend plus que son jugement. Son procès, qui a révélé l'énorme imbroglio comptable autour du projet de rénovation de cet édifice prestigieux, s'est terminé ce mercredi. Le Ministère public a retenu les accusations d'escroquerie, d'abus de confiance, de faux dans les titres et de gestion fautive. Son représentant, Xavier Christe, a qualifié sa culpabilité de lourde et a requis 30 mois de prison, dont six mois ferme, avec un sursis de deux ans. La défense a plaidé l'acquiescement.

Le Parquet et l'avocat de la plaignante estiment qu'il y a eu tromperie astucieuse. Ils ont dénoncé la stratégie de l'accusé, élaborée dans le but d'abuser de la confiance d'une riche Canadienne qui a injecté et perdu près de 5 millions de francs dans cette affaire.

Tromperie

«Le prévenu lui a fait croire qu'elle était actionnaire à hauteur de 24,5% et que ses investissements étaient garantis, alors qu'il savait que ce n'était pas le cas», a reproché Xavier Christe. En audience, les parties ont beaucoup parlé d'une convention d'actionnaires signée par les deux partenaires dans les locaux d'un notaire, mais sans sa présence. Cette convention n'aurait pas de valeur légale mais serait restée dans le coffre du notaire...

Le Ministère public a aussi dénoncé des mensonges sur l'utilité des fonds versés par la plaignante, des tronqueries dans la comptabilité et une gestion fautive du prévenu pour avoir laissé se dégrader la situation financière de la société, endettée à hauteur de 36 millions en 2013, puis jusqu'à 54 millions avant sa mise en faillite en 2019.

«Un escroc placerait-il tous ses biens dans une chimère? Non, il a voulu sauver ce château par passion, plaçant chaque franc dans cette restauration. Un escroc ne fait pas ça.»

M^e Ruggiero, avocat de la défense

La défense rejette toutes les accusations

À ce sujet, la défense a argumenté que la dette n'a jamais dépassé la valeur du bien, estimé entre 80 et 120 millions après sa restauration. Le château a finalement été racheté 20 millions au-dessus de sa valeur en 2018 par la banque JP Morgan, la principale créancière. La banque aurait trouvé un intéressé.

Par la voix imposante de son avocat, M^e Ruggiero, la défense a rejeté toutes les accusations dans les moindres détails, arguant qu'il s'agissait d'affabulations. «Il s'agit d'une instruction à charge. Cette femme n'est pas l'oisie blanche que vous voulez bien nous présenter. Elle est courtière à New York, avisée en affaires. Vous pensez qu'elle pouvait se laisser abuser facilement? Non, elle était parfaitement informée et savait très bien qu'il lui fallait investir 6 millions pour devenir actionnaire à hauteur de 24,5% et qu'elle devait avoir un permis d'établissement en Suisse.»

M^e Ruggiero s'est aussi appliqué à redorer l'image de son client. «C'est un drôle d'escroc, qui s'est grugé lui-même puisqu'il avait investi toute sa fortune et a tout perdu. Un escroc placerait-il tous ses biens dans une chimère? Non, il a voulu sauver ce château par passion, plaçant chaque franc dans cette restauration. Un escroc ne fait pas ça.» **Yves Merz**

Les Rochers-de-Naye élargissent leurs chemins pour rendre la vie des marcheurs plus facile

Travaux
Les sentiers de la zone touristique du célèbre massif de la Riviera seront agrandis. L'objectif est d'améliorer l'accessibilité de l'endroit, qui verra aussi sa signalétique adaptée.

Se promener en chaussures de ville aux Rochers-de-Naye? Une idée qui deviendra bientôt une réalité. Des travaux sont sur le point de commencer dans la zone touristique du massif qui surplombe la Riviera. «Actuellement, il faut emprunter d'étroits sentiers de montagne pour rallier le sommet ou pour longer l'arrête», constate Igor Rinaldi, municipal de Veytaux en charge du projet. «Ils sont réservés à des randonneurs équipés en conséquence.»

Si la météo le permet, quelque 700 mètres de sentiers seront ainsi élargis et nivelés ces prochains mois. L'objectif est d'en faire des chemins sur gravier, accessibles à un large public. «Même des poussettes tout-terrain devraient pouvoir y rouler», précise Igor Rinaldi. Sera-ce également le cas pour les personnes à mobilité réduite? «Malheureusement non, répond l'élu. Il y a une impossibilité géographique à cela. Certaines zones ne peuvent pas être aplanies.»

Signalétique corrigée

Les travaux devraient être terminés d'ici à l'automne 2022. «Nous ferons en sorte que la saison touristique ne soit pas impactée par le chantier.» Les sentiers qui sillonnent les environs des fameux



Les sentiers seront élargis pour que même des poussettes tout-terrain puissent y rouler.

rochers ne seront pas les seuls à faire l'objet d'une amélioration. La signalétique sera elle aussi repensée. «Actuellement, lorsque vous descendez du train, il n'y a aucun panneau indiquant l'ensemble des points d'intérêt de la zone», regrette Igor Rinaldi. D'où la nécessité selon lui d'installer une carte, compréhensible indépendamment de la langue.

Les Grottes de Naye seront pour leur part davantage mises en valeur. «Le balisage actuel de la galerie se résume aux marqueurs de randonnée pedestre», remarque l'élu veytausien. «Des pancartes informatives seront

mises en place pour informer le public de l'histoire du lieu.» Il n'en reste pas moins que la cavité restera réservée aux personnes correctement chaussées et munies d'éclairage. «Le parcours dure trente minutes, avec des passages où il faut s'accroupir et ramper», met en garde l'élu.

Coûts partagés

La facture des travaux est estimée à 175'000 francs. Le Canton versera 70'000 francs en vertu de la loi sur l'Appui au développement économique (LADE). Les communes de Veytaux et de Montreux, soutenues dans cette dé-

marche par Promove (ndlr: Promotion économique de la région Riviera-Lavaux), investiront respectivement 40'000 et 10'000 francs. Le solde sera à la charge de différents acteurs touristiques.

Quand une pandémie ne vient pas jouer les trouble-fêtes, ce sont plus de 100'000 personnes qui embarquent chaque année à bord du train à crémaillère pour profiter du panorama offert par les Rochers-de-Naye. «Si l'on y ajoute les milliers de randonneurs qui font l'ascension à pied, ce site à haute valeur touristique méritait bien ces améliorations», conclut Igor Rinaldi. **Rémy Brousoz**

Achat

Vartan Sirmakes est intéressé

Transaction en cours Le château d'Allaman n'a pas encore été vendu. C'est pourtant ce qu'a affirmé mercredi matin son ancien propriétaire en pleine audience, mercredi au Tribunal d'arrondissement de La Côte à Nyon. Cet homme d'affaires allemand comparait pour escroquerie. Il a annoncé que la demeure d'exception appartenait désormais à Vartan Sirmakes. Le président des clubs de football Stade Lausanne et Stade Nyonnais, principal actionnaire du groupe horloger Franck Muller, dément l'information. Par contre, il assure être en

négociation pour acquérir ce bien exceptionnel. Celui qui est l'une des plus grosses fortunes du pays espère en faire un lieu dédié à l'événementiel. Le monument avait été vendu aux enchères à la banque JP Morgan pour 20 millions de francs en 2018. L'ancien propriétaire l'avait rénové à grands frais avant que sa société Château d'Allaman SA ne fasse faillite. Cet homme d'origine allemande rêvait à l'époque d'en faire un hôtel luxueux avec wellness, ou mieux - un institut pour la paix.

REB et YME

Échallens

Fête durable sur la place de la Gare

La place de la Gare d'Échallens accueillera ce samedi de 9 h à 16 h la Fête du développement durable de la commission Échallens21. Au menu: marché bio, repair café vélos, collecte de produits toxiques, parcours pieds nus, stands didactiques, château gonflable pour les enfants, animations musicales et buvette. Voir www.echallens21.ch. **SMU**

Le chiffre

400

C'est le nombre de patients obèses opérés aux Établissements hospitaliers du Nord vaudois depuis 2021. Ils ont perdu en moyenne 75% de leur excès de poids. La demande augmente. Séances d'information et témoignages vidéos sur www.cyocb-ehnv.ch. **MNI**